

# Réunion du Conseil Communal du 22 janvier 2018

Le Conseil Communal de Bellentre légalement convoqué, s'est réuni le 22 janvier 2018 à 19 heures à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Anthony FAVRE, Maire.

**Présents** – MM. Anthony FAVRE (arrivée à 19h20), Maire, Roger POUSSIN 1<sup>er</sup> adjoint, Roland RICHERMOZ 2<sup>ème</sup> adjoint, Madame Marie-Suzanne GROETZINGER, 3<sup>ème</sup> adjointe et Maryse BUTHOD 4<sup>ème</sup> adjointe

MM. Didier ANXIONNAZ, Francis DANCRE, Sylvie EMPRIN, Isabelle GIROD-GEDDA, Valérie FERRARI, Patricia MARCHAND MAILLET et Anthony TRESALLET (conseillers municipaux).

**Absents excusés** – MM. Yann ALLAIN, Jérémy BORNAND et Emmanuel GIROND.

**Date d'envoi de la convocation** : 16 janvier 2018

**Ouverture de séance** : 19 h 00

**Clôture de séance** : 22h45

Le Conseil Communal nomme, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Valérie FERRARI, comme secrétaire de séance et Madame Laurence DUPUY-VERBINNEN, directrice des services, comme auxiliaire.

Monsieur Roger POUSSIN, en l'absence de Monsieur le Maire constate que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie et énonce les différents points de l'ordre du jour :

1. Présentation du rendu de l'audit sur le complexe aquatique espace Paradisio et avenant
2. Retenue collinaire Les Coches
3. Aménagement du cimetière
4. Présentation investissements CS Aime
5. Devenir du local coiffure des Coches
6. Information paiement par échéancier La Poya
7. Livraisons à Montchavin
8. Demande d'accès à la borne escamotable de Montchavin
9. Information Affaire « TIFFANY ALICIA » (audience d'incident du 11/01/18 et mise en délibéré avec ordonnance prévue le 01/02/18)
10. Information subvention OT, différence des cotisations et analyse budgétaire
11. Point sur la commission des finances du 15/01/18
12. Dossier fonciers

Monsieur Roger POUSSIN demande ensuite d'ajouter à l'ODJ le point suivant, qui est accepté à l'unanimité :

13. Point sur les écoles

## INFORMATIONS

### **1. Présentation du rendu de l'audit sur le complexe aquatique espace Paradisio et avenant**

Monsieur Roger Poussin présente Maître Vignot en charge du travail et de réflexion de rédaction sur l'avenant à intervenir avec la société Récréa. Il excuse par la même Monsieur Erard en charge de l'audit, ce dernier étant retenu à Plagne Bellecôte et ne pouvant descendre présenter son travail du fait de la route coupée.

Il donne ensuite la parole à Maître Vignot qui rappelle qu'un audit a été souhaité pour analyser la situation et accompagner les élus dans leur prise de décision notamment sur le bien fondé de contracter ou non par voie d'avenant. Il rappelle ensuite l'historique de la DSP (Délégation de Service Public) initiale jusqu'au choix de RERécréa retenu parmi les trois candidats.

Maître Vignot rappelle que le risque économique de la concession est supporté par le délégataire cependant les fréquentations estimées à titre prévisionnel ne sont pas au rendez-vous et des conditions imposées par la commune pour les entrées des scolaires et du CLSH se sont rajoutées. Une délibération de principe du conseil municipal en septembre 2015 fût prise pour la passation d'un avenant sous réserve des résultats de l'audit et de la légalité juridique, la commune se devant de garantir un équilibre financier. Il déroule les résultats de l'audit et indique que le principe d'un avenant remplit en l'espèce les conditions juridiques et légales requises ; il faut cependant que le conseil

communal soit d'accord pour négocier ; la négociation impliquant nécessairement des efforts à faire du côté du délégataire en contre partie. Il suggère de recevoir les représentants du délégataire dans les semaines à venir à cette fin.

Arrivée de monsieur le maire, Anthony Favre, à 19h20 suite à une réunion à l'association des pays de Tarentaise Vanoise. Il rappelle en outre que le comité de pilotage de suivi de la DSP doit être activé avec programmation de réunions à minima annuelles voire semestrielles à avoir avec le délégataire.

Il est évoqué l'équilibre précaire actuel. La négociation doit porter sur la politique tarifaire mais également sur la communication marketing inadaptée. Isabelle Girod Gedda intervient en indiquant qu'il ne lui semble pas normal que la commune doive combler les déficits si le délégataire s'est trompé dans son prévisionnel initial et que la fréquentation n'est pas au rendez-vous.

Patricia Marchand Maillet indique quant à elle que le démarchage publicitaire est, notamment auprès des écoles, insuffisant voire inexistant ; on constate en effet pas ou très peu de communication de la part de la société Récréa ce qui est d'ailleurs largement mis en avant dans la synthèse de l'audit. Maître Vignot suggère de demander un vrai plan prévisionnel au niveau communication marketing. Il passe en revue les différentes problématiques et pistes données.

Monsieur Erard est alors contacté par téléphone afin de répondre aux éventuelles interrogations des conseillers. Il s'excuse tout d'abord de son absence tout à fait indépendante de sa volonté et poursuit en indiquant que le délégataire a fait son travail pour optimiser et mutualiser les dépenses mais :

- La communication est bien trop faible
- La dynamique par rapport à la population locale est absente.

Des efforts sont donc à faire par Récréa concernant notamment la politique tarifaire et la promotion du site. Cependant, ces deux points n'expliquent pas à eux seuls la différence qui existe entre le prévisionnel et le réalisé mais ils contribuent à ce déficit. De nouvelles idées d'attractions doivent être réfléchies pour augmenter l'attractivité du site.

Isabelle Girod Gedda propose de délocaliser par exemple les soins du corps dans un local des Coches : idée à chiffrer et à faire étudier.

D'autres idées telles que les bains nordiques ou de nouvelles attractions en remplacement du splashpad pourraient augmenter l'attractivité du site.

Anthony Favre demande aux conseillers s'ils ont d'autres questions ou remarques à formuler. En l'absence de réponse, Monsieur Erard poursuit en indiquant qu'il a procédé à la comparaison des tarifs des entrées de divers équipements de même gamme ou de gammes différentes et que le déficit actuel relevé sur le complexe aquatique de Montchavin est en quelque sorte « raisonnable » comparé à ce qui peut être observé sur d'autres sites. La situation ne paraît pas si catastrophique mais des efforts sont naturellement à faire de la part du délégataire notamment en terme de communication numérique.

Anthony Favre attire l'attention du conseil sur le déficit qui existe depuis 2012 et qu'il faut absolument conserver cet équipement en station en ramenant un équilibre

« donnant-donnant » entre la collectivité et le délégataire. Il faut que chacun fasse un pas vers l'autre. Un rendez-vous rapide doit être programmé d'ici fin février avec le délégataire pour évoquer tous les points visés ci-dessus.

## **2. Retenue collinaire Les Coches**

Monsieur Roger Poussin évoque le projet envisagé pour la retenue collinaire des Coches. L'acquisition de parcelles supplémentaires est nécessaire pour pouvoir réaliser les travaux ; un courrier a été rédigé aux sept propriétaires concernés pour une acquisition amiable et à défaut, si problème, de lancement d'une DUP. L'achat du foncier est à la charge de la commune et les travaux seront financés par la SAP. Le travail avec le cabinet foncier pour conduire les démarches jusqu'à la rédaction des actes administratifs ayant même valeur que les actes notariés est en cours ; les honoraires du cabinet seront de l'ordre de 3000€ à 3500€ et le prix d'achat proposé sera de l'ordre de 0,50 €/m<sup>2</sup>.

Monsieur Didier Anxionnaz demande quelle sera la surface à acquérir au titre de ces parcelles supplémentaires. Monsieur Roger Poussin lui répond que cela représentera environ 2000 m<sup>2</sup>.

Roger POUSSIN lui répond que cela représentera environ 2000 m<sup>2</sup>.

Monsieur Didier Anxionnaz demande si la régularisation foncière s'effectuera aussi sur la partie sur laquelle la commune n'est actuellement par propriétaire : à étudier..

## **3. Aménagement du cimetière**

Anthony FAVRE présente des photographies des aménagements qui seront proposés (cavurnes, columbarium, jardin du souvenir, nouvelles tombes). Il est prévu du marbre rose.

Le montant de ces équipements doit s'élever à environ 50 000€ H.T suite à réception de plusieurs devis.

#### **4. Présentation investissements CS Aime**

Monsieur Anthony Favre présente les investissements intervenus au Centre de Secours d'Aime cette année qui s'élèvent à 43 616,15€. Il indique que Bellentre paie au SDIS chaque année, environ 80 000€ de contribution.

#### **5. Devenir du local coiffure des Coches**

Madame Maryse Buthod indique que Madame Chambret a cessé son activité et a quitté le local fin décembre 2017. Un état des lieux a donc été fait. Monsieur Anthony Favre demande aux conseillers ce qu'il est possible d'envisager pour ce local. Il souhaite qu'un élu s'occupe de ce dossier et étudie ce qu'il est possible de faire de ce local. Il charge Madame Maryse Buthod de cette affaire.

De l'avis de tous, c'est la notion de services à la personne qui manque aux Coches. Pousser l'étude et les recherches en ce sens. Un encart publicitaire est à faire passer sur la Tarentaise Hebdo et le Dauphiné Libéré concernant ce local à louer ainsi qu'un démarchage des écoles de coiffure et d'esthéticienne. La proposition du local est à faire aux coiffeurs des alentours pour dégager un saisonnier pendant les saisons ainsi qu'une proposition à Récréa pour une annexe de soins comme visé supra.

Monsieur Anthony Favre remercie madame Maryse Buthod de faire le nécessaire en ce sens.

#### **6. Information paiement par échéancier La Poya**

Monsieur Anthony Favre rappelle que le restaurant « LA POYA » est redevable à ce jour de 28 999,90€ au titre des loyers 2017. Ils ont proposé un échéancier pour le versement de 4 x 6 000€ d'ici fin avril. Un courrier va partir en réponse en indiquant qu'au terme de cet échéancier, un restant dû de 4 999,90€ sera toujours à payer et qu'en parallèle un titre de recettes de 14 500€ au titre du loyer du 1er semestre 2018 sera émis à leur rencontre. L'acceptation de l'échéancier doit être acté par la perceptrice en tout état de cause.

Madame Maryse Buthod souhaiterait que l'échéancier soit discuté avec la commune et que les sommes dues au titre de 2017 soient régularisées d'ici la fin de saison.

Monsieur Anthony Favre souhaite les rencontrer et a demandé un rendez-vous à ce sujet.

#### **7. Livraisons à Montchavin**

La borne escamotable doit éviter les livraisons en journée. Comment les camions de livraisons peuvent-ils se retrouver dans Montchavin en dehors des heures autorisées ? Attention aux risques de ne pas pénaliser les commerçants.

Monsieur Anthony Favre demande alors ce que l'on peut faire.

Isabelle Girod Gedda demande de répertorier les camions livrant en dehors des heures d'ouverture de la borne pour éviter les abus et pour voir la récurrence de leurs passages.

Un courrier est à faire aux acteurs économiques en leur indiquant que s'ils ont l'habitude d'ouvrir la borne escamotable, nous le signaler en mairie pour que l'on puisse faire des courriers pour respecter les horaires.

#### **8. Demande d'accès à la borne escamotable de Montchavin**

Une demande d'accès a été faite en mairie par courriel pour un accès au centre de Montchavin par la borne escamotable.

Monsieur Anthony Favre fait lecture de cette requête et demande son avis au conseil communal.

La personne ne remplissant pas les conditions d'ayant-droit et la demande n'étant faite que pour satisfaire un confort de la clientèle ne souhaitant pas se déplacer à pieds, le conseil communal émet un avis défavorable. Une réponse en ce sens sera faite.

#### **9. Information Affaire « TIFFANY ALICIA » (audience d'incident du 11/01/18 et mise en délibéré avec ordonnance prévue le 01/02/18)**

La directrice générale adjointe indique que la radiation du rôle de l'appel n'a plus lieu d'être. Elle rappelle que la commune a interjeté l'appel du jugement rendu le 20 juin 2017 et que cet appel est toujours en cours.

#### **10. Information subvention OT, différence des cotisations et analyse budgétaire**

Monsieur Anthony Favre rappelle les discussions qui ont eu lieu sur ce point. Les acteurs économiques qui ne cotisent pas ou plus n'ont pas lieu de se trouver sur le site au même titre que ceux qui cotisent. Ce dossier sera réétudié cette année pour rétablir l'équité. Une rencontre avec le VVF est à avoir pour évoquer tous ces chiffres dans le cadre, notamment, de la discussion avec le complexe aquatique. Un entretien a eu lieu avec le Président de l'OTGP suite à des réclamations.

### **11. Point sur la commission des finances du 15/01/18**

Madame Maryse Buthod indique avoir demandé à la directrice générale des services, la transmission des documents présentés en commission des finances. Elle transmettra ledit document, à réception, aux conseillers.

Monsieur Anthony Favre réitère sa demande pour que les élus soient impérativement représentés lors des commissions.

### **12. Dossier fonciers**

Monsieur Roger Poussin fait part de l'offre de Madame Berthier, propriétaire de parcelles à Bonconseil du Haut pour les vendre à la commune. La commune en profiterait donc pour réaliser sur ces parcelles, un parking public sur Bonconseil du Haut permettant ainsi de résoudre partiellement, dans ce hameau, le souci de stationnement.

Accord de principe du conseil communal. Dossier à suivre

### **13. Point sur les écoles**

Une réunion a eu lieu en mairie suite à la réception d'un courrier de l'Inspecteur d'Académie indiquant vouloir supprimer un poste à Montchavin induisant la fermeture d'une classe, de faire descendre toutes les maternelles à Bonconseil et il resterait donc une classe unique à Montchavin du CP au CM2. Madame Isabelle Girod Gedda indique en premier lieu qu'il se poserait un problème de transport non obligatoire jusqu'à 6 ans donc pourrait priver d'école les maternelles, à moins d'instaurer à Montchavin une classe unique de la petite section jusqu'au CM2 ce qui ne paraît pas envisageable.

En conclusion de la réunion, il a été décidé de faire un courrier à l'Inspecteur pour lui indiquer cette problématique de transport, d'essayer de trouver des enfants pour Montchavin en âge d'aller à l'école. Il est indiqué qu'a priori, faire descendre toutes les maternelles à Bonconseil ne résoudra rien. Le souhait est de garder une école encore cette année.

Monsieur Anthony Tresallet indique une nouvelle fois avoir le sentiment d'avoir perdu 4 ans depuis le début du mandat à ne pas avoir rassemblées les écoles sur Bellentre.

Monsieur Anthony Favre attire l'attention du conseil sur le fait que la démographie sur La Plagne Tarentaise a chuté de 2.5 % ces dernières années alors que celle d'Aime-La-Plagne parallèlement a augmenté de 2.5 %.

Madame Sylvie Emprin évoque la possibilité déjà énoncée de faire un regroupement à 2 niveaux. Dans un premier temps, ramener Bonconseil à Bellentre mais aussi d'accueillir tous les petits de maternelles des communes historiques de Bellentre et Macot à Bellentre et tous les grands à Macot.

Madame Valérie Ferrari demande pourquoi on ne pourrait pas faire descendre les enfants de Montchavin à Bellentre. Monsieur Anthony Favre évoque un problème de transport et madame Isabelle Girod-Gedda indique que l'école de Montchavin est à ce jour l'équipement le plus moderne et qu'il serait dommage d'en priver les enfants.

Madame Isabelle Girod Gedda et monsieur Anthony Favre rappellent que le départ des militaires a fait perdre 10 % des effectifs des écoles et que l'on a vu 10 enfants scolarisés à Bellentre partir dans d'autres écoles d'où la problématique des effectifs aujourd'hui.

Monsieur Anthony Favre souhaite l'avis du conseil communal. Une majorité se dégage pour le projet de ramener l'école de Bonconseil à Bellentre mais en parallèle, de mettre en place un projet global sur la nouvelle commune de La Plagne Tarentaise, sans quoi il n'y a pas lieu de construire un projet d'ensemble.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

La prochaine réunion du Conseil Communal aura lieu le 19 mars 2018 à 19 heures à la salle de réunions de la mairie.